



La Question du **PublicOvin** répondue par l'équipe du **CEPOQ**

Marie-Claude Litalien, tsa, Soutien à la recherche et
responsable du laboratoire, CEPOQ



Question. Quelles sont les principales causes d'avortements chez la brebis et comment les prévenir?

Il existe plusieurs causes d'avortements chez la brebis, certaines d'origine bactérienne, virale, parasitaire et d'autres de cause non infectieuse. Nous allons, en 2 éditions, vous énumérer les principales causes que nous avons ici au Québec et comment prévenir chacune d'elle.

Voici d'abord les 4 maladies d'origine bactériennes qui causent des avortements et qui sont des zoonoses (qui se transmet à l'humain) :

► **La fièvre Q (maladie à déclaration obligatoire)** : se transmet par les aérosols et est excrétée dans le placenta, les avortons, les liquides lors de la mise bas et les fèces. Les brebis avortent en fin de gestation. Il n'y a pas de traitement pour cette maladie, mais il existe un vaccin qui permet de contrôler les avortements et diminuer l'excrétion de la bactérie qui peut survivre plusieurs mois dans l'environnement. Le diagnostic est fait suite à une nécropsie complète du placenta et des avortons au laboratoire. La prévention se fait entre autres par l'isolement pour au moins 3 semaines des brebis ayant avorté, la disposition adéquate des déchets de l'avortement et le compostage du fumier pendant au moins 90 jours avant l'épandage.

► **La campylobactériose (maladie à déclaration obligatoire)** : est moins présente au Québec que dans le reste du Canada et se transmet en ingérant des aliments ou de l'eau souillés par des fèces, des sécrétions vaginales, des placentas et des avortons contaminés. L'avortement se produit de 8 à 60 jours suivant l'ingestion de la bactérie qui peut survivre dans l'eau à 4° C plus d'un mois, mais qui ne résiste

pas à la chaleur. La tétracycline est l'antibiotique le plus souvent utilisé dans les cas d'éclosion, mais des cas provenant d'une des deux souches sont rapportés résistants à cet antibiotique. Il est donc important de bien valider la souche lors de la nécropsie du placenta et des avortons au laboratoire afin d'avoir un traitement efficace. La prévention se fait, entre autres, par l'administration du vaccin dont l'efficacité est variable d'une ferme à l'autre, la disposition adéquate des déchets de l'avortement, l'isolement des brebis ayant avorté et la désinfection la plus rapide de l'endroit où la brebis a avorté.

► **La chlamydie** : est excrétée lors de l'avortement, de la mise-bas et de l'œstrus et se transmet par les voies orales, respiratoires et conjonctivales. Les avortements s'observent surtout au cours des 2 à 3 dernières semaines de gestation et la bactérie peut survivre de quelques semaines à plusieurs mois dans l'environnement. Il est avantageux de soumettre le placenta et les avortons au laboratoire afin d'obtenir un diagnostic fiable. Un traitement à l'oxytétracycline pourrait permettre de diminuer le nombre d'avortements, cependant la quantité de bactéries excrétées lors de la parturition ne sera pas diminuée. La prévention se fait, entre autres, par l'isolement pour au moins 3 semaines des brebis ayant avorté, la disposition adéquate des déchets de l'avortement et le lavage et la désinfection des parcs entre chaque groupe de mise-bas.

► **La listériose** : se transmet principalement par l'ingestion d'un ensilage contaminé, mais aussi par contact avec une surface contaminée comme le sol. L'avortement se produit de 7 à 30 jours suivant l'in-

gestion de la bactérie. Le diagnostic est fait suite à une nécropsie du placenta et des avortons au laboratoire. La tétracycline est l'antibiotique de choix pour stopper les avortements. La prévention repose sur les bonnes pratiques de récolte et de conservation des aliments et un respect strict de l'hygiène lors de leur distribution. Il est important de mentionner ici que cette bactérie peut contaminer et se développer dans des produits laitiers pasteurisés durant leur fabrication bien que la pasteurisation détruit la bactérie et peut se multiplier à des températures froides (4° à 10°C). En médecine humaine, c'est une maladie à déclaration obligatoire.

Peu importe la maladie que vous avez dans votre troupeau, un des meilleurs moyens sanitaires de prévention sera toujours le lavage et la désinfection des bâtiments entre chaque groupe de mise bas et une bonne gestion des déchets d'avortements. Voyez avec votre médecin vétérinaire à établir un plan afin de prévenir et traiter ces zoonoses qui pourront être bien dommageables pour votre troupeau, mais aussi pour les personnes travaillant à la ferme.

Ne manquez pas la 2^e partie dans la prochaine édition qui portera sur les avortements de causes virales, parasitaires et non infectieuses.

Retrouvez nos fiches techniques sur les avortements des ovins et caprins sur notre site web cepoq.com/fiches-techniques. Retrouvez-y aussi, dans la section Actualités notre conférence des jeudis Santé sur « Les zoonoses, la prévention et les traitements ». ■